

# ADMINISTRATION COMMUNALE DE WINCRANGE

## Service de l'état civil

---

### **Formalités à remplir après la déclaration de décès**

#### **Administrations et instances à informer :**

- Caisse de maladie (1 copie intégrale de l'acte de décès + factures acquittées qui donneront droit à un remboursement des frais jusqu'à concurrence de 175,00 € au nombre-indice 100 (1.169,81 au N.I. 668,46 applicable depuis le 01/12/2006)
- Caisse de décès (1 copie intégrale de l'acte de décès), si le défunt/la défunte y était affilié(e)
- Caisse Médico-Chirurgicale (1 copie intégrale de l'acte de décès), si le défunt/la défunte y était affilié(e)
- Caisse(s) de Pension(s) (1 copie intégrale de l'acte de décès + 1 copie intégrale de l'acte de mariage, établie après le décès, si le conjoint a droit à une pension de survie)
- Fonds National de Solidarité, si la défunte était bénéficiaire du forfait d'éducation (Mammerent)
- Employeur du défunt/de la défunte (1 copie intégrale de l'acte de décès)
- Employeur de tous ceux bénéficiant d'un congé extraordinaire (1 copie intégrale ou un extrait de l'acte de décès) – 3 jours en cas de décès d'un parent ou allié du premier degré (conjoint, parents, enfants), 1 jour en cas de décès d'un parent ou allié du deuxième degré
- Etablissement scolaire des enfants resp. petits-enfants (1 copie intégrale ou un extrait de l'acte de décès)
- Compagnie d'assurances, si assurance-vie (1 copie intégrale ou un extrait de l'acte de décès)
- Instituts bancaires et éventuellement CCPL (1 copie intégrale de l'acte de décès + un acte de notoriété établi par un notaire)
- Notaire, si un testament a été fait (1 copie intégrale de l'acte de décès)
- Société Nationale de Contrôle Technique, si le défunt/la défunte était propriétaire d'un véhicule immatriculé à son nom (1 copie intégrale de l'acte de décès + un acte de notoriété établi par un notaire)
- Consulat ou Ambassade, s'il s'agit d'un ressortissant étranger (1 copie intégrale de l'acte de décès + 1 extrait de l'acte de décès international, formule C + passeport)

#### **Formalités pour la déclaration de succession**

**à présenter, dans un délai de 6 mois, à l'Administration de l'Enregistrement à Clervaux – tél. 92 10 25 avec les documents suivants :**

- 1 copie intégrale de l'acte de décès
- 1 extrait cadastral, en cas de fortune immobilière, à demander à l'Administration du Cadastre & Topographie à L-1420 Luxembourg, 54, avenue Gaston Diderich
- 1 acte notarié, en cas de contrat de mariage